



LANORAIE

AVIS PUBLIC

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné, Mathieu Robillard, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité, que le Règlement numéro 152-2026, intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle », a été adopté.

Résumé du projet de règlement :

- Adopté en vertu de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), ce règlement régit la gestion contractuelle de la Municipalité et fixe les règles de passation des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public de 139 000 \$;
- Il établit des règles générales favorisant le traitement équitable des soumissionnaires, la rotation des cocontractants, l'achat de biens et de services québécois ainsi que le développement durable;
- Pour les appels d'offres, il prévoit la mise en place de comités de sélection, la désignation d'un responsable, la déclaration obligatoire des soumissionnaires ainsi que l'interdiction des dons, de l'hospitalité et du lobbyisme, avec des mesures applicables aux soumissionnaires;
- Il encadre les modifications contractuelles, prévoit des sanctions graduées contre les élus, les employés, les soumissionnaires, les mandataires et les membres de comités en cas d'entente ou de manquement, et précise son absence d'effet rétroactif ainsi que son entrée en vigueur selon la procédure d'adoption légale.

Que les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau de la municipalité.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie, le 11 septembre 2026.

Mathieu Robillard Directeur général adjoint et greffier adjoint

Certificat de publication

Je soussigné, Mathieu Robillard, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie le 11 septembre 2026, entre 15 h et 16 h, aux endroits suivants : église, hôtel de ville et site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 septembre 2026.



Mathieu Robillard Directeur général adjoint et greffier adjoint